

cain prit une attitude des plus hostiles. Après avoir quitté la Jalapilla, le jeune empereur était remonté à petites journées vers Puebla : il voyageait lentement, car, sous l'action du mauvais régime qu'il suivait, sa santé s'était encore davantage altérée. Les tristes nouvelles de France et de Miramar n'apportaient aucun soulagement à sa douleur. D'un autre côté, il se souciait peu, jusqu'à ce que l'évacuation se fût bien prononcée, de se rencontrer à Mexico avec les autorités françaises. Il vint s'arrêter dans la maison de campagne de l'archevêque de Puebla, située au bord de la vallée qui descend d'Amozoc. Le général Castelnau et le ministre de France, sans prévenir le maréchal, descendirent de Mexico et obtinrent une entrevue du souverain. Cet entretien, qui fut assez curieux pour que l'empereur du Mexique ait écrit qu'il se proposait d'en publier le récit en Europe, ne fit qu'accentuer davantage les résolutions de la couronne. Maximilien rentra à Mexico, et renonçant au palais de Chapultepec, il vint prendre ses quartiers dans une modeste *hacienda* voisine de la capitale, nommée la *Teja*, où nos escadrons de chasseurs d'Afrique avaient campé, le jour de l'entrée des Français à Mexico.

XXII

Comme on peut le penser, le gouvernement mexicain se sentait peu disposé à épuiser son trésor, pauvre d'ailleurs, pour satisfaire aux exigences de la convention du 30 juillet. Le rappel de la légion avait définitivement déchiré toutes les conventions qui liaient les deux partis ; et, à notre avis, Maximilien avait raison de chercher à s'affranchir des réclamations françaises. Le soir même où Maximilien était arrivé à Orizaba, le quartier général l'avait prié de donner des ordres à la direction des douanes de la Vera-Cruz, la cour de Mexico ayant laissé sans réponse, avant son départ de la capitale, une notification faite à ce sujet par M. Dano. L'empereur avait répondu par le télégraphe qu'il s'occuperait de cette question sans retard. Le 1<sup>er</sup> novembre, jour où la convention devenait exécutoire, aucune mesure n'avait été encore prise : le ministère cherchait à gagner du temps ; il exigea que la convention déjà approuvée fût ratifiée. M. Dano prescrivit aux agents financiers d'entrer en fonctions à la Vera-Cruz et d'établir le procès-verbal d'arrêté des

comptes de douanes. Le 20 novembre, la situation s'empira par suite du refus des fonctionnaires mexicains de laisser opérer les prélèvements stipulés. L'agent français, en vertu des ordres venus de Paris, menaça d'employer la force pour obtenir satisfaction. L'empereur, prévenu à la Jalapilla, avait envoyé au maréchal Bazaine une dépêche pour l'engager à faire suspendre de pareilles mesures.

Orizaba, 21 novembre 1866.

*L'Empereur au maréchal Bazaine.*

D'aucune manière, je ne puis consentir au procédé de M. X... envers l'administration de la douane de *Vera-Cruz*, pour lequel il s'est servi de votre nom, et moins encore quand il s'agit des fonds dont a disposé le ministre de *Hacienda*, avec mon autorisation, depuis le mois de septembre et d'octobre. Je vous informe que M. X... menace d'empêcher, par la force, le fonctionnement de la douane. J'espère que vous empêcherez cette illégalité.

MAXIMILIEN.

N'était-il pas vraiment triste d'assister au spectacle d'un souverain se plaignant de voir protester sa propre parole? Aux termes de la convention, nous étions rigoureusement dans notre droit, d'après l'enquête qui fut faite sans retard par un inspecteur des finances. Mais, sans tenir compte de la mauvaise volonté évidente du ministère, était-il généreux d'enlever ainsi au monarque ses dernières ressources, quand notre gouvernement avait oublié lui-même ses engagements formels? Après l'enquête achevée, le maréchal adressa à Maximilien la réponse de M. Maintenant qui s'appuyait textuellement sur les dispositions de la convention du 30 juillet.

Mexico, 29 novembre 1866.

Sire,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Majesté une copie de la réponse que m'a faite M. l'inspecteur général des finances en mission, aux explications que je m'étais empressé de lui demander. Il ne m'appartient pas de discuter les arguments que fait valoir M. de Maintenant. Votre Majesté ne saurait ignorer que mon action dans les questions qui concernent spécialement la mission financière est très bornée. Les instructions qui la dirigent émanent directement du ministre des finances de France.

C'est avec le plus profond respect, sire, etc.

BAZAINE.

Le même scandale qui s'était produit au port de *Vera-Cruz* déterminait aussi à Mexico des mesures de violence. Le gouvernement mexicain refusait de délivrer aux négociants de la capitale les marchandises qui arrivaient à la douane de Mexico, quoique ces objets d'importation eussent acquitté les droits au port de débarquement. Cet état de choses causait le plus grand dommage au commerce, surtout à la veille du 1<sup>er</sup> janvier 1867. A l'issue d'une conférence dont faisaient partie le maréchal, le ministre de France, le général Castelnau, et l'inspecteur général de Maintenant, il fut décidé que, de gré ou de force, les marchandises retenues seraient délivrées aux intéressés. Malgré les résistances de M. de Péreda, sous-secrétaire des affaires étrangères, on passa outre, et un avis officiel fut inséré dans *l'Ère nouvelle* pour prévenir les négociants des dispositions prises. Ces actes inspirèrent à M. de Péreda une protestation solennelle.\*

\* Puisque notre gouvernement se montrait si rigoureux dans ces derniers temps, où l'arrêt de sommes minimes améliorait peu le sort

Mexico, 6 janvier 1867.

Monsieur le ministre,

J'ai eu l'honneur de recevoir la note de V. Exc. datée d'hier, en réponse à la mienne du 2 courant, relative à la publication d'un avis de M. de Maintenant, inséré dans l'*Ère nouvelle*, et avec elle la copie d'un nouveau communiqué convenu entre V. Exc. et M. le maréchal Bazaine, le général Castelnau et l'inspecteur général des finances, insistant sur la remise des marchandises retenues à la douane de cette capitale, malgré les ordres contraires du gouvernement, jusqu'au point d'annoncer qu'il sera placé un agent à la dite douane pour assurer l'exécution de ce qui a été convenu.

J'ai rendu compte de tout à l'Empereur, et Sa Majesté m'ordonne de dire à V. Exc., comme réponse, qu'elle voit avec un profond mécontentement et avec affliction la conduite observée, dans cette affaire, par les autorités françaises à Mexico; quand bien même la convention du 30 juillet serait légalement en vigueur, prise à la lettre ou dans l'esprit, elle n'autorise pas d'exercer des actes de juridiction dans l'empire ni d'attaquer la souveraineté de son gouvernement.

En conséquence, Sa Majesté a disposé que je proteste une fois de plus, comme je proteste solennellement et formellement en son nom, contre les procédés aussi irréguliers qu'attentatoires aux droits de la nation et à la majorité du souverain, rendant responsables dès à présent les représentants de la France à Mexico, devant la France même, devant son propre gouvernement et devant toutes les nations civilisées, du conflit produit par de tels procédés et de toutes les conséquences.

de nos nationaux et de notre trésor, pourquoi avait-on permis de compter douze millions au seul suisse Jecker, naturalisé Français d'hier? Pourquoi laissait-on primer les intérêts de nos vrais compatriotes par cette créance d'origine si douteuse?

La nouvelle disposition des représentants de la France a mis le gouvernement impérial dans la nécessité de produire une autre publication pour la juste défense des droits de l'empire, dans les termes que verra V. Exc. dans la copie ci-jointe.

Le sous-secrétaire d'État,  
DE PÉREDA.

L'avis au commerce publié officiellement est ainsi conçu :

*Avis au commerce.*

Nous sommes autorisés à faire savoir aux commerçants qui ont des marchandises à la douane de cette capitale, provenant de la Vera-Cruz et expédiées avec des documents qui ne sont pas conformes aux lois de l'empire, que les représentants de la France manquent d'autorité pour placer des agents à cette douane pour favoriser la sortie desdites marchandises; car, même en supposant dans toute la rigueur la convention du 30 juillet, l'action desdits représentants resterait limitée aux administrations du port, sans jamais s'étendre aux douanes intérieures; d'un autre côté, si lesdites marchandises étaient extraites sans un règlement préalable avec l'administration respective des rentes mexicaines, les propriétaires resteraient sujets à ce qu'il y aurait lieu de faire, conformément aux lois fiscales en vigueur.

On ne s'étonnera pas, si nous disons que l'harmonie ne régnait pas entière dans le camp des autorités françaises; et si nous en croyons les indiscrétions calculées ou involontaires qui suivaient les conférences secrètes du quartier général du Buenavista, on ne peut douter du désaccord qui, sur certains points, éclatait entre nos représentants et dont l'écho retentissait jusqu'à Washington. Or, dans cette ville de l'Union toujours si bien renseignée par Roméro, le ministre de Juarez,

on savait très bien que le séjour prolongé de Maximilien irritait l'aide de camp impérial ainsi que M. Dano. On parlait même de mesures énergiques dictées par les circonstances. C'est alors que le maréchal éprouva combien difficile et pénible était la tâche qu'il avait consenti à mener à bonne fin. Il a dû plus d'une fois, nous le défions de nous démentir, regretter amèrement de ne pas avoir exigé son rappel du Mexique. De quel œil pouvait-il contempler la dislocation journalière d'une monarchie qu'il se rappelait avoir prise au berceau et que depuis trois ans il avait essayé de faire vivre ?

Somme toute, on ne pouvait en vérité forcer Maximilien, qui avait déclaré ne pas vouloir rentrer en Europe dans les fourgons de notre armée, à prendre un parti que le cabinet français, dans une heure de franchise, avait été tenté lui-même de flétrir. « Il n'est pas aisé à Maximilien, écrit-il à la date du 31 décembre 1866, de faire une retraite « qui ne soit pas une tache pour sa vie politique, et il serait « à désirer pour tous qu'il en pût être autrement. Mais « aura-t-il l'énergie nécessaire pour entamer la campagne ? » Maximilien avait, à ses risques, usé de son plein droit personnel, en se rejetant dans la mêlée. Mais il oubliait que son ambition était coupable, car il continuait la guerre civile. Quand il entra dans la carrière ouverte par Eloin, il avait dû entrevoir à l'horizon un champ de bataille où il pourrait trouver une mort méritée que garde le sort aux conquérants trahis par les armes.

Toujours est-il qu'il répugnait au maréchal de précipiter de ses mains la chute de Maximilien par des négociations avec les chefs libéraux, négociations inopportunes, puisque le corps expéditionnaire allait se retirer, laissant derrière lui

le souverain qui ne voulait pas abdiquer. Aussi, la conduite militaire et politique des représentants français devait paraître à bon droit suspecte, parce qu'elle s'inspirait des instructions des Tuileries toujours vagues, mal définies, ouvrant la porte à tous les compromis. En dehors du quartier général, les intrigues avec les dissidents continuaient. Quant au maréchal, fidèle à son rôle et à son mandat écrit, il faisait prévenir les chefs libéraux que, s'il lui était interdit par son gouvernement d'entreprendre de nouvelles expéditions, du moins il ordonnait de les canonner s'ils s'approchaient des places occupées par nos armes, à une distance moindre de deux journées de marche. Tel était le langage tenu à Porfirio Diaz, à Ruis, et à Riva Palacios.

Après mûr examen de toutes les pièces contradictoires, nous conservons la persuasion que le gouvernement français avait à tort espéré trouver dans le général en chef un instrument docile de sa politique, prompt à comprendre de simples désirs et à en assurer de lui-même le succès. C'est dans cette voie équivoque, autorisée par la diplomatie moderne, que l'honneur militaire courait risque de s'égarer. La situation était fautive à n'en pas douter : mais le maréchal a été préservé précisément par sa loyauté de soldat, se mettant toujours à couvert derrière des instructions écrites : et si nous voulons nous en convaincre davantage, il suffit d'interroger la dépêche de Napoléon III, arrivée par voie américaine à Mexico et adressée au général Castelnau. L'Empereur ne communiquait plus directement avec le maréchal depuis l'arrivée de son aide de camp au Mexique ; et le général en chef, de son côté, interrompit momentanément l'envoi des rapports qu'il adressait directement à son souverain.

Paris, 10 janvier 1867.

*L'Empereur au général Castelnau.*

Reçu dépêche du 7 décembre. Ne forcez pas l'Empereur à abdiquer; mais ne retardez pas le départ des troupes. Rapatriez tous ceux qui ne veulent pas rester.

Quel événement avait pu provoquer cette dépêche explicite? à coup sûr le refus du général en chef de s'associer à des mesures violentes contre le souverain qu'il avait toujours mission officielle de défendre. Le général Castelnau était, il est vrai, armé de pleins pouvoirs : mais cette dépêche semble prouver qu'il ne devait pas être porteur d'instructions écrites, trop compromettantes pour la politique française. On avait dû compter sur la complaisance du maréchal à un moment donné. Mais, à l'heure où le refus d'abdication de Maximilien avait forcé le général Castelnau à prendre une attitude hostile prévue tacitement à Paris, il avait dû se heurter, ne pouvant se prévaloir que d'instructions verbales, contre la résistance du quartier général résolu à ne pas laisser dénaturer son véritable mandat sans ordres formels de son gouvernement. De ce conflit évidemment a dû sortir une demande d'ordres adressée au palais des Tuileries. De là, la dépêche impériale du 10 janvier : le gouvernement français avait reculé au dernier moment. Si le maréchal eût été assez homme de cour pour se faire tenir au courant, de Paris même, de la vraie politique dont s'inspirait depuis une année déjà le cabinet des Tuileries par rapport au Mexique dont on voulait se laver les mains à tout prix, il eût été éclairé d'avance sur la conduite que les événements allaient

lui imposer, et il se fût retiré à temps. A deux mille lieues de distance, il ne pouvait deviner le vent qui soufflait dans les hautes régions d'une cour aussi mobile que la cour de France; il y avait donc intérêt pour lui à toujours s'orienter, comme le pilote qui interroge l'horizon pour ne pas se laisser surprendre.